

*Association Syndicale Libre
des Bois d'Argens et des Bessillons*

Bulletin d'adhésion

Je, soussigné(e),

Né(e) le :

Adresse postale :

Téléphone / Adresse électronique :

⇒ Propriétaire¹ ☐

⇒ Propriétaire représentant l'indivision¹ ☐

des terrains situés dans le périmètre défini par l'article 3 des statuts de l'ASL, dont la liste figure dans le tableau ci-après

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE (ha)	Lieu-dit

Déclare adhérer à l'association ASL des Bois d'Argens et des Bessillons.

Fait à

le 15/10/2026

Signature(s):

TOURNEZ SVP... Précisions au dos

¹Cocher la case correspondante

Comment remplir le bulletin

- Si la propriété est en indivision, merci de fournir un **pouvoir de tous les autres indivisaires** vous désignant comme représentant de l'indivision ou de faire signer le présent bulletin aux autres indivisaires.
- Si la propriété est **démembrée**, le nu-propriétaire signe le bulletin d'adhésion ou donne mandat écrit à l'usufruitier pour signer le bulletin d'adhésion et le représenter auprès de l'association.
- Si la propriété appartient à **une personne morale** (exemple SCI, GFA...), c'est le ou les gérant(s) ou une personne dûment mandatée, qui signe(nt) le bulletin d'adhésion.

La cotisation :

- Le paiement de la cotisation est de **5 euros par voix**. Il peut être fait par chèque, à l'ordre de « ASL des Bois d'Argens et des Bessillons » ou **préférentiellement par virement** – IBAN : FR76 1910 6000 0343 6543 8969 260 – en indiquant comme motif : « Cotisation »
- **Le nombre de voix est attribué de la façon suivante** pour une propriété : moins de 5 ha, une voix, plus de 5 ha jusqu'à 10 ha, deux voix, de 10 ha jusqu'à 15 ha, trois voix, de plus de 15 ha jusqu'à 20 ha, quatre voix, de plus de 20 ha, cinq voix.

Durée de l'engagement :

Le propriétaire adhère à l'Association :

- pour une première période de cinq ans à la date d'adhésion,
- par tacite reconduction ensuite,
- après acquittement de sa dette syndicale le cas échéant, chaque membre peut demander à l'Assemblée générale de pouvoir se retirer de l'association. Cette demande doit être formulée par écrit, adressée au Président.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter
Marie Gautier au 06 84 50 22 43.

Vous pouvez renvoyer le bulletin par mail à : marie.gautier@cnpf.fr
Ou par courrier :

Centre National de la Propriété Forestière
Maison de la Forêt
ZI les Lauves
Rue Henri Becquerel
83340 LE LUC